

TOUS CONCERNÉS

Aidez-nous à avoir

Un Autre Regard sur le cancer

FAITES
un don



SOUTENEZ

Centre**Ressource**

Un Autre Regard sur le cancer
Mieux-Être et Accompagnement Thérapeutique

Gap

**offre des activités de Mieux-Être
et de l'Accompagnement Thérapeutique**

Un lieu dédié aux personnes atteintes de cancer ainsi qu'à leur entourage

- homme, femme, enfant
- sans conditions financières
- indépendant de toute structure médicale



GAP

06 49 12 34 72

www.centre-ressource-gap.org

57 chemin de l'oratoire - 05000 GAP contact@centre-ressource-gap.org

Association loi 1901 : n°W052007652 déclarée le 3 février 2020 à la Préfecture Hautes Alpes
SIRET 897 630 083 00011

JE FAIS UN DON PONCTUEL

Mme Melle Mr Société

Raison sociale (sociétés) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. :

Mail : Date et signature :

**Oui, je souhaite soutenir le Centre Ressource GAP,
je fais un don ponctuel de :**

30€ (soit 10,20€*) 50€ (soit 17€*) 100€ (soit 34€*) €

*après déduction fiscale (si vous êtes imposable)

Par chèque à l'ordre du Centre Ressource Gap Par CB : www.centre-ressource-gap.org

Espèces

JE CHOISIS L'OPTION PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le don régulier vous engage avec nous dans la durée et assure notre pérennité

Pour un montant de : 5€ (soit 1,70€*) 10€ (soit 3,40€*) 20€ (soit 6,80€*) 30€ (soit 10,20€*) €

Ce prélèvement commencera le 5 du mois de *après déduction fiscale (si vous êtes imposable)

TITULAIRE DU COMPTE Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. :

Mail :

ÉTABLISSEMENT BANCAIRE Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Date et signature :

COMPTE À DÉBITER IBAN (identifiant international de compte bancaire)

Merci de fournir un RIB BIC (identifiant international de l'établissement)

- Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don.

Ainsi, si vous faites un don de 50 euros, vous bénéficiez de 33 euros de réduction d'impôts sur le revenu.

- Les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don dans la limite annuelle de 0.5% du chiffre d'affaires annuel.

L'excédent éventuel de versement est reportable sur 5 ans. Ainsi, avec un don de 1.000 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 600 €

- Tout prélèvement peut être interrompu par simple appel au Centre Ressource Gap.

**Complétez et renvoyez ce formulaire de soutien accompagné
de votre chèque ou de votre autorisation de prélèvement
à l'ordre du Centre Ressource Gap**

Sauf opposition de votre part, si les besoins relatifs à notre action sont couverts, ou que les contraintes opérationnelles ne permettent pas la poursuite de l'action, le Centre Ressource Gap pourra réaffecter votre don.